

## **TERMES DE RÉFÉRENCE**

### **ÉLABORATION DU PROGRAMME DU CORRIDOR OUEST- AFRICAIN D'ÉNERGIES PROPRES ET DE SON CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE**

Numéro de référence : WACEC-1/2020

Juillet 2020

## 1. Contexte

---

Avec une population de plus de 300 millions d'habitants et une économie en pleine croissance, la demande énergétique en Afrique de l'Ouest augmente rapidement. La capacité installée **actuelle dans la région couvre moins de 40 % de la demande** et seulement 42 % de la population a accès à l'électricité, tandis que les problèmes de fiabilité du réseau freinent le développement industriel de la région et affectent les activités productives. En outre, la perception de risques considérables liés au secteur de l'électricité fait qu'il est difficile pour la région d'attirer des investissements suffisants pour développer les infrastructures énergétiques dont elle a tant besoin.

D'autre part, la région possède **un important potentiel d'énergie renouvelable** et les coûts de production d'électricité éolienne et solaire ont rapidement baissé au cours de la dernière décennie. Ce potentiel d'énergie renouvelable est donc considéré comme une opportunité majeure, qui pourrait répondre à la demande d'énergie tant nécessaire tout en soutenant une transition vers une économie à faible émission de carbone

En 2013, l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a adopté la **politique de la CEDEAO en matière d'énergies renouvelables (PERC)**, qui vise à atteindre une part d'énergies renouvelables (à l'exclusion de la grande hydraulique) dans le bouquet électrique de la région de 10 % en 2020 et de 19 % en 2030. En incluant les moyennes et grandes centrales hydroélectriques, la part atteindrait 35 % en 2020 et 48 % en 2030. Ces objectifs se traduisent par un objectif de la PERC pour les énergies renouvelables raccordées au réseau de 2425 MW de capacité installée supplémentaire d'ici 2020 et de 7606 MW d'ici 2030. Environ 25 % de la population rurale de la CEDEAO sera desservie par des mini-réseaux d'énergies propres et des systèmes autonomes d'ici 2030.

Dans ce contexte, **l'initiative du Corridor d'énergies propres d'Afrique de l'Ouest (WACEC)**, lancée par le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (ECREEE) en partenariat avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), vise à soutenir le développement des énergies renouvelables à grande échelle et leur intégration dans le système électrique ouest-africain. L'initiative s'appuie sur les efforts en cours des partenaires nationaux et régionaux et s'articule autour des piliers de mise en œuvre suivants :

- Identification des zones écologiquement acceptables présentant un potentiel élevé de sources d'énergies renouvelables et permettant le déploiement de projets d'énergie renouvelable rentables;
- Planification nationale et régionale pour l'intégration d'options rentables de production d'énergie renouvelable dans les plans directeurs nationaux et régionaux de production et de transport d'électricité ;
- Renforcement des cadres politiques, réglementaires et institutionnels favorables à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables ;
- Le renforcement des capacités de planification, de maintenance et de gestion des systèmes électriques comportant une part importante d'électricité produite à partir de sources renouvelables ;
- Favoriser le soutien public et politique à l'initiative et sensibiliser à ses avantages.

Dans le cadre de l'opérationnalisation d'un marché régional de l'électricité au sein de **la région de la CEDEAO, le Pool Electrique Ouest Africain (WAPP)** met en œuvre le Plan Directeur de la CEDEAO pour le Développement des Infrastructures Régionales de Production et de Transport d'Electricité 2019-2033 qui a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO approuvée par l'Acte Supplémentaire A/SA.4/12/18. Le plan directeur prend en considération, entre autres, l'évolution du paysage énergétique au sein de la région de la CEDEAO ainsi que la volonté renouvelée de la sous-région de mieux intégrer les ressources énergétiques renouvelables variables dans le bouquet énergétique régional. Le plan directeur décrit 75 (#) projets prioritaires dont 47 (#) projets de production d'une capacité de 15,49 GW. 68,9 % de cette capacité de production doit provenir de ressources d'énergie renouvelable, y compris les parcs solaires régionaux que le secrétariat de l'EEEOA est en train de développer.

L'initiative WACEC comprend trois stratégies pour exploiter les meilleures ressources disponibles dans la sous-région :

- *Stratégie hydroélectrique* : elle concerne les pays d'Afrique de l'Ouest disposant d'importantes ressources hydroélectriques; elle vise à créer les conditions nécessaires pour développer **2,4 GW** de petite hydroélectricité d'ici **2030**,
- *Stratégie solaire* : comprend les pays d'Afrique de l'Ouest où de grandes centrales solaires pourraient être construites à faible coût tout en bénéficiant d'économies d'échelle ; dans le but de créer les conditions nécessaires pour développer **10 GW** d'ici **2030**.
- *Stratégie éolienne* : Pays d'Afrique de l'Ouest disposant de ressources éoliennes à grande échelle, dans le but de créer les conditions nécessaires pour développer **1 GW** d'ici **2030**.

PAYS	HYDRO	EOLIENNE	SOLAIRE
Benin	V		V
Burkina Faso	V	V	V
Gambie		V	V
Ghana	V	V	V
Guinée	V		
Côte d'Ivoire	V		V
Liberia	V		
Mali	V	V	V
Mauritanie		V	V
Niger		V	V
Nigeria	V	V	V
Sénégal		V	V
Sierra Leone	V		
Togo	V		V

Les trois stratégies ci-dessus ont été développées et validées lors d'un atelier régional du 16 au 18 septembre 2019 à Dakar, au Sénégal.

## 2. Objectif de la mission et résultats attendus

L'objectif de cette mission est de transformer l'initiative WACEC en un programme régional structuré et de définir un cadre institutionnel pour sa mise en œuvre. Le programme WACEC et son cadre institutionnel régional seront basés sur une approche participative, harmonisée et intégrée avec une bonne coordination entre toutes les parties prenantes ainsi que les institutions de financement.

Sur la base de documents pertinents tels que : Politique de la CEDEAO en matière d'énergies renouvelables (PERC), note conceptuelle et feuille de route du WACEC, documents de stratégie (solaire, éolienne et hydroélectrique), Plan directeur de la CEDEAO élaboré par l'EEEOA etc..., les résultats suivants sont attendus:

- Elaboration du programme WACEC incluant:
  - Rôles et responsabilités convenus et clairement définis de toutes les parties prenantes clés,
  - Proposition de renforcement des cadres politiques, réglementaires et institutionnels favorables à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables,
  - Proposition de coordination de l'intervention des institutions financières internationales avec une approche de mobilisation des ressources et des fonds qui identifie et comble les lacunes en matière de financement et de capacité pour une mise en œuvre en temps voulu,
  - Propositions de blocs d'activités convenus à court (2021), moyen (2023-2024) et long terme (2027-2028) pour garantir que la région atteigne les objectifs globaux convenus dans un délai réaliste, compte tenu du manque de ressources,
  - Proposition d'un concept harmonisé d'acquisition de projets d'énergies renouvelables, comprenant l'identification de zones écologiquement acceptables (Zones) à fort potentiel de sources d'énergie renouvelables dans les pays appropriés,
  - Proposition visant à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités,
  - Proposition concernant la promotion du soutien public et politique au programme et la sensibilisation à ses avantages ;
  
- Cadre Institutionnel de mise en œuvre du WACEC incluant:
  - le mandat et le rôle des institutions pertinentes de la CEDEAO (CEREEC, EEEOA, ERERA, PPDU etc.) sont analysés et définis en tenant compte de leurs missions respectives telles qu'elles ont été assignées par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, conformément à la recommandation faite pour une meilleure définition ;
  - les acteurs clés de l'appui sont analysés afin de proposer un cadre institutionnel optimal pour la mise en œuvre des stratégies de la CEDEAO ;
  - le cadre institutionnel et la coopération pour la mise en œuvre des grands projets d'énergie renouvelable dans la région de la CEDEAO sont analysés ;
  - le cadre institutionnel pour l'appui juridique, technique et le renforcement des capacités est analysé ;
  - proposition d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des trois stratégies de la WACEC (solaire, hydroélectrique et éolienne).
  - le plan de travail pour la mise en œuvre du programme WACEC et son cadre institutionnel de mise en œuvre sont opérationnels.

### 3. Tâches à accomplir par le contractant

Le contractant est chargé de fournir les services suivants :

- Recherches et analyses documentaires, telles que : mandat et mission des principales institutions, documents relatifs à la politique énergétique de la région, stratégie et planification, etc,
- Echange par téléconférence avec les trois partenaires ECREEE, WAPP et ERERA,
- Échange par téléconférence avec d'autres parties prenantes comme : Commission de la CEDEAO, PPDU, IRENA, GIZ, USAID et les institutions focales nationales de l'ECREEE dans les États membres ;
- Elaboration du programme WACEC avec des propositions d'au moins les points suivants:
  - les différentes composantes et activités, proposition de blocs d'activités convenus à court (2021), moyen (2023-2024) et long terme (2027-2028) pour faire en sorte que la région atteigne les objectifs globaux convenus dans un délai réaliste, compte tenu du manque de ressources,
  - l'identification des sources de financement,
  - une approche harmonisée de la mise en œuvre : cadre juridique, environnement, audit, budgétisation, etc..,
  - le plan d'opération pluriannuel (par exemple, triennal), un plan de travail annuel,
  - les indicateurs permettant de mesurer ces objectifs,
  - la méthode de suivi et d'évaluation des indicateurs et des résultats ;
- Proposition d'un concept de financement harmonisé et optimal qui comprend:
  - identification d'une approche et d'un mécanisme de financement appropriés pour un financement optimal du programme WACEC
  - proposition de coordination de l'intervention des institutions financières internationales avec une approche de mobilisation des ressources et des fonds qui identifie et comble les lacunes en matière de financement et de capacité pour une mise en œuvre en temps voulu ;
- sur la base du document de stratégie de renforcement des capacités de la CEDEAO (mis en œuvre par l'EEEOA et l'ECREEE), proposition d'activités de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme WACEC (mise en œuvre commune par l'EEEOA, l'ECREEE, l'ERERA).
- proposition de renforcement des cadres politiques, réglementaires et institutionnels favorables à la promotion des investissements dans les énergies renouvelables,
- proposition d'actions favorisant le soutien public et politique au programme et la sensibilisation à ses avantages,
- identification des principales institutions régionales et internationales qui peuvent contribuer à la mise en œuvre, et analyse de la manière dont elles peuvent y contribuer ;
- proposition basée sur une analyse institutionnelle pour:
  - un fonctionnement efficace d'un comité de pilotage et d'une unité de mise en œuvre des projets, leur structure, leur composition et leurs tâches stratégiques,
  - un cadre institutionnel cohérent et des mesures pratiques (feuille de route) pour la coopération et la mise en œuvre des trois stratégies,

- la coordination et le suivi des projets découlant des stratégies du WACEC,
- Proposition d'un concept harmonisé de passation de marchés qui comprend:
  - analyser les pratiques existantes en matière de passation de marchés publics dans le domaine des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolienne et hydroélectrique) dans les États membres de la CEDEAO pour les projets connectés au réseau,
  - analyser les facteurs qui ont contribué à la réussite ou non de l'acquisition de ces technologies IPP dans certains pays d'Afrique de l'Ouest ;
  - identifier les bonnes conditions pour l'utilisation des appels d'offres et la mise en concurrence pour l'acquisition de centrales d'énergies renouvelables à l'échelle à grande échelle, compte tenu des pratiques existantes et des approches qui ont fait leurs preuves ;
  - examiner le rôle et les conditions qui permettent d'avoir des prix compétitifs dans un processus d'approvisionnement concurrentiel, et identifier les obstacles qui subsistent pour atteindre la compétitivité,
  - évaluer spécifiquement l'importance de l'échelle en tant que facteur déterminant pour la compétitivité des prix dans ces projets IPP dans la région ;

Le consultant devra alors :

- analyser la pertinence et la faisabilité d'un système d'achat en gros d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydroélectrique) dans la région de la CEDEAO par rapport aux défis existants,
  - proposer une conception pour un tel système, y compris une analyse des institutions et des parties prenantes pertinentes inhérentes à une mise en œuvre réussie du système,
  - proposer une procédure de passation de marché avec des modèles de documents et de contrats, des sources de financement, des assurances, des garanties, etc...
- proposition de la relation fonctionnelle entre le comité de pilotage et l'unité de mise en œuvre du projet,
  - proposition d'un processus de suivi et d'évaluation ainsi que d'une périodicité et d'un cadre pour les réunions du comité et de l'unité de mise en œuvre,
  - présentation du programme WACEC et de son cadre institutionnel de mise en œuvre lors d'un atelier dédié en ligne, en tenant compte de tous les commentaires pertinents,
  - rapport final de la mission, qui explique le processus et les résultats, y compris les commentaires des différentes parties prenantes.

---

#### 4. Livrables

Le consultant fournit les rapports suivants :

- rapport de la réunion en ligne avec les parties prenantes concernées,
- rapport de démarrage contenant une proposition et le plan de travail pour rendre efficace l'élaboration du programme WACEC et son cadre institutionnel de mise en œuvre,
- rapport à mi-parcours présentant les grandes lignes du programme et son cadre institutionnel de mise en œuvre,

- documents et modèles, contrats (convention de concession, PPA, convention de raccordement au réseau), sources de financement, assurances, garanties etc...
- rapport contenant tous les aspects susmentionnés du document de programme et du plan de travail du WACEC et de son cadre institutionnel avec les responsabilités des parties prenantes et le calendrier de mise en œuvre élaboré,
- rapport final de la mission, qui explique le processus et les résultats, y compris les commentaires des différentes parties prenantes.

Certaines étapes, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous, doivent être proposées et réalisées à certaines dates pendant la durée du contrat, et dans des lieux particuliers:

<b>Étape</b>	<b>Date limite</b>	<b>place</b>	<b>responsable</b>
Elaboration du programme de réunions en ligne avec les parties prenantes mentionnées ci-dessus	Une semaine après la signature du Contrat	Bureau du Consultant	Consultant
Organiser une réunion de consultation avec chaque des parties prenantes	Deux semaines après la transmission du programme de réunion	En ligne	Consultant
Transmission du rapport de démarrage contenant la proposition ci-dessus et le plan de travail pour rendre efficace l'élaboration du programme WACEC et son cadre institutionnel de mise en œuvre (français et anglais)	Deux semaines après les réunions	Bureau du Consultant	Consultant
Transmission du rapport à mi-parcours présentant les grandes lignes du programme et son cadre institutionnel de mise en œuvre	Quatre semaines après la soumission du rapport de démarrage		
Soumission des projets de documents et modèles de contrats (convention de concession, PPA, convention de raccordement au réseau), sources de financement, assurances, garanties etc.			



Elaboration et transmission du projet de rapport contenant tous les aspects susmentionnés du programme WACEC et de son cadre institutionnel de mise en œuvre	Quatre semaines après la soumission des projets de documents et contrats		
intégration des commentaires de l'ensemble des parties prenantes	Quatre semaines après la soumission du rapport provisoire		
Atelier de Validation	Deux semaines après l'intégration des commentaires	En ligne	ECREEE/GIZ
Rapport final de la mission, qui explique le processus et les résultats, y compris les commentaires des différentes parties prenantes	Deux semaines après l'atelier de validation	Bureau du Consultant	

Durée indicative de la mission : 5 mois à compter de la signature du contrat.

## 5. Personnel

Le soumissionnaire est tenu de fournir des experts aptes à occuper le poste décrit et possédant les qualifications requises, sur la base de leur CV.

Les qualifications spécifiées ci-dessous représentent les exigences pour atteindre le nombre maximum de points.

### ***Expert 1: Coordinator du Project (Chef d'équipe)***

#### Qualifications

*Education/formation: Qualification Universitaire ('Diplôme'/Master) en Electricité, Politique Energétique ou Equivalent*

- *Langues: Bonnes connaissances du français et de l'anglais,*
- *Expérience professionnelle générale: 20 ans d'expérience professionnelle dans la coordination de projets énergétiques, la politique des énergies renouvelables, la planification, le suivi et l'évaluation, etc.,*
- *Expérience professionnelle spécifique: 10 ans d'expérience dans l'élaboration de programmes d'ER, l'analyse institutionnelle et le cadre de mise en œuvre, l'élaboration de plans stratégiques régionaux et leur mise en œuvre,*
- *Expérience de direction/gestion: 10 ans d'expérience en gestion/leadership en tant que chef d'équipe de projet ou gestionnaire dans une entreprise,*
- *Expérience régionale : 10 ans d'expérience dans le développement de projets d'ER dans la région de l'Afrique subsaharienne, y compris la sous-région de la CEDEAO,*



- *L'expérience dans la coopération et le développement (CD) : 10 ans d'expérience dans des projets de coopération au développement.*

### ***Expert 2: Expert Energies Renewables***

#### Qualifications

*Education/formation: Qualification Universitaire ('Diplôme'/Master) en Electricité, Politique Energétique ou Equivalent*

- *Langues: Bonnes connaissances du français et de l'anglais,*
- *Expérience professionnelle générale: 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolienne et hydroélectricité), de la politique des énergies renouvelables, de l'environnement favorable aux énergies renouvelables, etc.,*
- *Expérience professionnelle spécifique : 10 ans dans l'élaboration de programmes d'ER, l'analyse et le cadre institutionnel, la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux,*
- *Expérience régionale : 10 ans d'expérience dans le développement de projets d'ER en Afrique subsaharienne, y compris la sous-région de la CEDEAO;*

### ***Expert 3: Expert Juriste***

#### Qualifications

*Éducation/formation : Qualification universitaire ("diplôme"/Master) en droit*

- *Langues: Bonnes connaissances du français et de l'anglais,*
- *Expérience professionnelle générale : 15 ans d'expérience professionnelle,*
- *Expérience professionnelle spécifique : 10 ans dans l'élaboration de programmes d'ER, l'analyse et le cadre institutionnel, la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux liés aux aspects juridiques, l'élaboration de documents contractuels types (convention de concession, PPA, garantie, passation de marché des projets ER, etc...),*
- *Expérience régionale : 10 ans d'expérience dans le développement de projets d'ER dans la région de l'Afrique subsaharienne, y compris la sous-région de la CEDEAO,*

### ***Expert 4: Expert Financier***

#### Qualifications

*Éducation/formation : Diplôme universitaire ("Diplôme"/Master) en économie ou en finances avec des connaissances dans le secteur de l'énergie*

- *Langues: Bonnes connaissances du français et de l'anglais,*
- *Expérience professionnelle générale : 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'économie et des finances,*
- *Expérience professionnelle spécifique : 10 ans dans l'élaboration de programmes d'ER, l'analyse et le cadre institutionnel, la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux liés aux aspects financiers, l'élaboration de documents et de modèles tels que (convention de concession, PPA, garantie, passation de marché des projets ER, etc...)*
- *Expérience régionale : 10 ans d'expérience dans le développement de projets d'ER dans la région de l'Afrique subsaharienne, y compris la sous-région de la CEDEAO,*

## ***Expert 5: Expert en Passation de Marché pour l'acquisition d'Infrastructures ER***

### Qualifications

*Éducation/formation : Qualification universitaire ("diplôme"/maîtrise) en économie, énergie ou équivalent*

- *Langues*: Bonnes connaissances du français et de l'anglais,
- *Expérience professionnelle générale* : 15 ans d'expérience professionnelle
- *Expérience professionnelle spécifique* : 10 ans dans l'élaboration de programmes d'ER, l'analyse et le cadre institutionnel, la mise en œuvre de plans stratégiques régionaux liés aux aspects de la passation de marchés, l'élaboration de la documentation relative à la passation de marchés,
- *Expérience régionale* : 10 ans d'expérience dans le développement de projets d'ER dans la région de l'Afrique subsaharienne, y compris la sous-région de la CEDEAO.

## **6. Etablissement des Coûts**

---

*Expert 1 : Coordinateur de projet (chef d'équipe)*

*Total : 25 jours d'experts*

*Expert 2 : Énergies renouvelables*

*Total : 35 jours d'experts*

*Expert 3 : Expert juridique*

*Total : 30 jours d'experts*

*Expert 4 : Expert financier*

*Total : 30 jours d'experts*

*Expert 5 : Expert en marchés publics*

*Total : 30 jours d'experts*

*Le niveau estimatif total d'efforts est de: 150 hommes/jour.*

## **7. Coordination et rapports**

---

Le cabinet de consultants rendra compte au Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE) en partenariat étroit avec GIZ et USAID. Toute la documentation doit être fournie en anglais et en français.

## **8. Critères de qualification et d'évaluation**

---

La meilleure offre sera déterminée comme suit:

### **❖ Le poids de la proposition technique est de 80%**

- Qualité et quantité (au moins 3 missions similaires) des antécédents de l'expérience professionnelle du cabinet de consultants avec preuve (30%) ;

- Qualité de la méthodologie proposée : qui montre une bonne compréhension de tous les aspects techniques liés aux services demandés. Elle fournit un plan et donne un aperçu des solutions proposées pour atteindre les objectifs fixés et répondre à toutes les exigences (20%) ;
- Qualification de chaque expert du cabinet du consultant (20 %) ;
- Participation des consultants régionaux (10 %) ;
- Compétences linguistiques en français et en anglais (10%) ;
- Planning proposé (5%) ;
- Expérience de la coopération au développement (DC) (5 %).

**Ts = Score Technique (qui est la somme des points pour chacun des critères d'évaluation ci-dessus)**

**NB: Le score technique minimum est de 70 points.**

**❖ Le poids de la proposition financière est de 20%**

L'évaluation financière des offres sera effectuée selon la formule  $F_s = L_p / F_p \times 100$

Où :

- $F_s$  = score financier
- $L_p$  = proposition la moins disante
- $F_p$  = proposition financière du soumissionnaire.

ECREEE se réserve le droit de vérifier de manière indépendante les informations fournies par le cabinet de consultants.

**Le nombre total de points du Soumissionnaire sera:  $F_p = (80\% \times T_s) + (20\% \times F_s)$**

- $F_p$  = Point Total du Soumissionnaire
- $T_s$  = Score Technique
- $F_s$  = Score Financier

## **9. Application Procédure**

---

Les candidats doivent soumettre leurs propositions techniques et financières écrites en anglais et en français sous forme électronique sur [tender@ecreee.org](mailto:tender@ecreee.org) **SEULEMENT**, au plus tard **le 24 Août 2020**, en indiquant clairement le sujet : "ÉLABORATION DU PROGRAMME DU CORRIDOR OUEST-AFRICAIN D'ÉNERGIE PROPRE". La demande électronique comprendra les documents suivants :

- CV de chaque expert avec un historique détaillé ;
- l'expérience détaillée du consultant ayant effectué au moins 3 missions similaires, notamment en Afrique, avec justificatifs ;
- Une proposition technique succincte (comprenant l'approche, la méthodologie et la planification proposées) ;
- Proposition financière succincte en euros (toutes taxes comprises) indiquant le nombre d'hommes/jours de travail proposés, les taux journaliers, ainsi que tous les autres coûts (par exemple, communication) ; les frais de déplacement pour les réunions régionales ne sont pas inclus dans les propositions.

## 10. Autres documents

---

- Politique de la CEDEAO pour les énergies renouvelables (PERC), <http://www.ecreee.org/page/policy-development>,
- Documents finaux des 3 stratégies WACEC <http://www.ecreee.org/document/wacec-final-documents>,
- Plan directeur actualisé de la CEDEAO, élaboré par le WAPP.

## 11. Contact

---

Les demandes de clarification peuvent être adressées à Mahmoud N'DAW, par e-mail: [mndaw@ecreee.org](mailto:mndaw@ecreee.org); [Mahmoud.Ndaw@giz.de](mailto:Mahmoud.Ndaw@giz.de)